



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

Notice
explicative pour
les candidats libres
CAP Cuisine
Session 2026



Inscriptions au CAP Cuisine – Session 2026

Dates d'inscription	Se référer au site de l'académie : https://www.ac-nancy-metz.fr/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap-122216
Inscription sur Cyclades	<p>L'inscription est dématérialisée, gratuite et personnelle, et se fait à l'adresse suivante : https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil</p> <p>Le guide d'inscription Cyclades est disponible sur le site de l'académie Nancy-Metz à l'adresse suivante : https://www.ac-nancy-metz.fr/media/19366/download</p> <p>La liste des pièces justificatives à fournir est disponible dans la notice d'information à destination des candidats individuels.</p>
Edition et vérification de la confirmation d'inscription	<p>Il appartient au candidat d'éditer, de vérifier et de <u>signer sa confirmation d'inscription.</u></p> <p><u>Par sa signature, le candidat s'engage à respecter ses choix d'épreuves obligatoires et facultatives.</u> Ce choix relève de sa responsabilité et il est <u>définitif.</u></p> <p>En cas de changement d'adresse en cours d'année, le candidat doit en informer le service des examens. Il appartient toutefois au candidat de faire le nécessaire auprès des services postaux afin d'assurer le suivi de son courrier.</p>

Aménagements d'épreuves	<p>Je formule ma demande à l'adresse : https://portail.ac-nancy-metz.fr/incluscol/</p> <p>Je prends connaissance de la note explicative.</p>
Focus CAP Cuisine	
Règlement d'examen	<p>Vous trouverez toutes les informations concernant cet examen au lien suivant : https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/CAP_CUISINE.html</p>
EP1 - Organisation de la production de cuisine	<p>Le candidat individuel doit, dans le cadre de cette épreuve, obligatoirement justifier de 140 heures d'expérience professionnelle ou de stage en entreprise, soit quatre semaines de 35 heures, en lien avec le pôle 1 de compétences (organisation de la production de cuisine), dans les trois années précédant la session d'examen.</p> <p>Une ou plusieurs attestations sont à remplir et à communiquer à l'académie lors de l'inscription à l'examen.</p> <p>L'attestation à utiliser est disponible au lien suivant : https://www.ac-nancy-metz.fr/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap-122216</p> <p>L'absence d'attestation à l'issue de la période d'inscription entraîne l'annulation de l'inscription du candidat.</p>
EP2 - Préparation et distribution de la production de cuisine	<p>Le candidat individuel doit, dans le cadre de cette épreuve, obligatoirement justifier de 350 heures d'expérience professionnelle ou de stage en entreprise, soit dix semaines de 35 heures, en lien avec le pôle 2 de compétences (préparation et distribution de la production de cuisine), dans les trois années précédant la session d'examen.</p> <p>Une ou plusieurs attestations sont à remplir et à communiquer à l'académie lors de l'inscription à l'examen.</p> <p>L'attestation à utiliser est disponible au lien suivant : https://www.ac-nancy-metz.fr/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap-122216</p> <p>L'absence d'attestation à l'issue de la période d'inscription entraîne l'annulation de l'inscription du candidat.</p>
Candidats relevant de la formation continue	<p>Pour les candidats en enseignement à distance relevant de la formation continue, la durée de la période de formation en milieu professionnel est également de 14 semaines.</p> <p>Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins 6 mois dans le secteur d'activités concerné.</p> <p>Des attestations devront être fournies à l'académie pour justifier de ces périodes de formation en milieu professionnel ou de cette expérience professionnelle.</p>

Informations importantes pour tous les candidats libres

Lieu de passage des épreuves

L'organisation des examens du CAP étant académique, les candidats ne passeront pas systématiquement les épreuves de l'examen dans leur département d'origine. Ils pourront être amenés à se déplacer dans l'un des trois autres départements de l'académie.

Il est de la responsabilité du candidat de trouver le moyen de se rendre au lieu de passage de ses épreuves, à l'heure indiqué sur sa convocation. Les lieux, jours et horaires d'examens ne sont pas modifiables.

Adresse postale

RECTORAT de l'Académie de Nancy-Metz
Bureau des examens de la voie professionnelle – DEC5 Pôle Tertiaire
9 RUE DES BRICE – ROND-POINT MARGUERITE
CS 30 013
54035 NANCY CEDEX

Liens internet

Site éducol : <https://eduscol.education.fr>

Site académique : <http://www.ac-nancy-metz.fr>

Coordonnées

DEC 5 : 03.83.93.56.60

Pour toutes questions concernant l'examen : ce.dec5.tertiaire@ac-nancy-metz.fr

Pour toutes questions concernant les aménagements d'épreuves : ce.dec-incluscol@ac-nancy-metz.fr